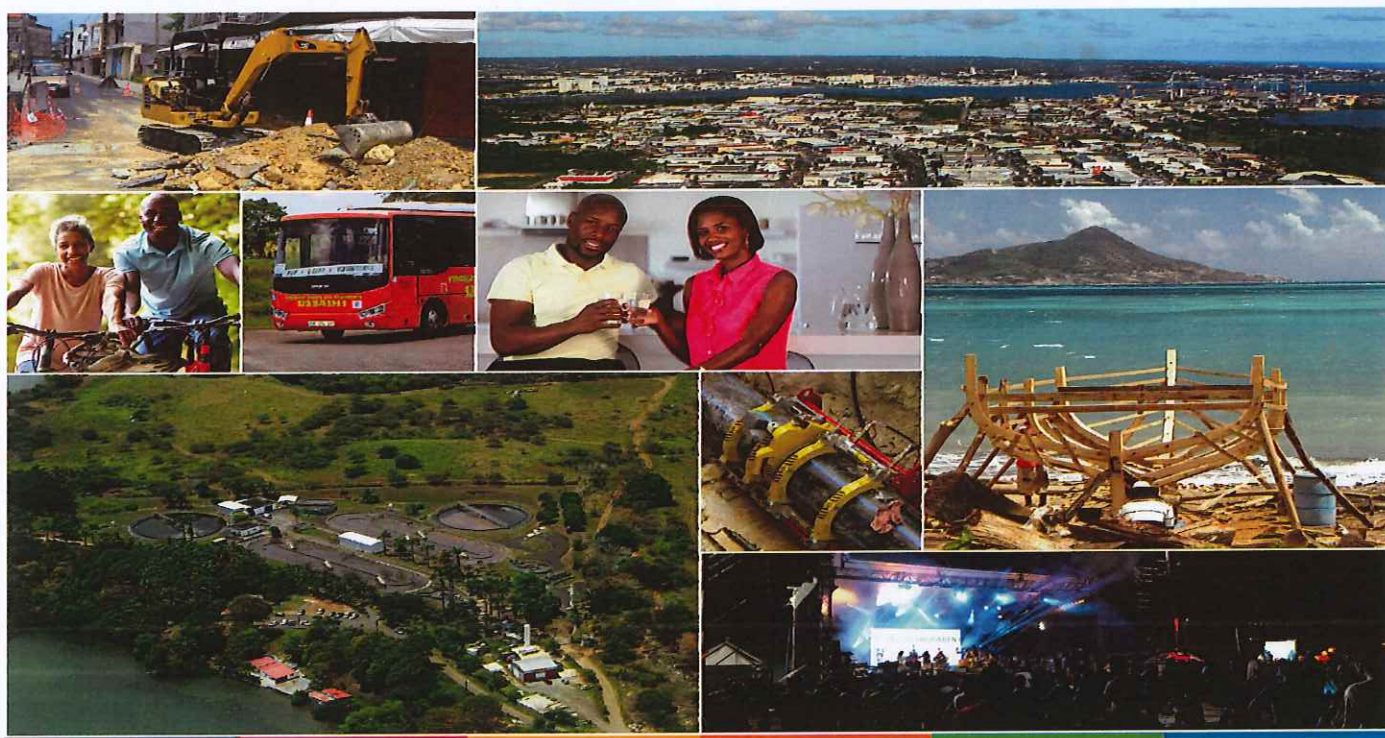


DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017



cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Agir, entreprendre et développer durablement

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR NOTRE PAGE 

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017
29 MARS 2017

VOLET 1

LOI DE FINANCES 2017

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

1/ LE CADRE JURIDIQUE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels. Il s'appuie désormais sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8".

Depuis la loi ATR du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat doit avoir lieu **dans les deux mois** précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Les mêmes dispositions existent relativement aux départements (L. 3312-1).

Pour les régions, l'article L. 4312-1 du CGCT prévoit que « *dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat a lieu au conseil régional sur les orientations budgétaires de l'exercice, y compris les engagements pluriannuels envisagés* ».

Outre le fait que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération distincte (TA Montpellier, 11 octobre 1995, M.Bard c/Commune de Bédarieux) et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (articles L. 2121-20, L. 2121-21, L. 3121-14, L. 3121-15, L. 4132-13 et L. 4132-14 du CGCT), au risque d'apparaître comme un détournement de procédure, **le juge a estimé que la tenue du débat d'orientation budgétaire ne pouvait avoir lieu à une échéance trop proche du vote du budget.**

Le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable dans les collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants :

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 dans le CGCT. Ces derniers prévoient que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, « *préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

Une obligation d'information des élus : effective et préalable à l'examen du budget.

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers généraux et régionaux (Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT).

Inchangé depuis l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 qui introduisait l'obligation de fournir une vision pluriannuelle des engagements envisagés, le DOB s'enrichit d'une nouvelle obligation introduite par l'article 93 de la loi MAPTAM.

L'article 93 de loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) modifie, notamment, l'article L 2312-1 du CGCT, lequel dispose désormais :

(...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

L'article 107 de la loi portant nouvelles organisations territoriales de la République, dite loi "NOTRe", publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information aux conseillers municipaux.

Le DOB s'effectue dorénavant sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

VOLET 2

LES TENDANCES BUDGETAIRES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

1/LES EQUILIBRES FINANCIERS

CA CAP EXCELLENCE - CA 2015 & 2016 - Vue d'ensemble

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2015	CA 2016	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	57 527 318 €	61 167 599 €	6,33 %
RECETTES DE GESTION (hors R76 & R77)	57 197 958 €	60 921 208 €	6,51 %
dont dotations & participations (R74)	16 147 481 €	14 849 996 €	-8,04 %
dont fiscalité directe locale (R731)	40 853 018 €	43 090 204 €	5,48 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	54 173 161 €	60 494 774 €	11,67 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66 & D67)	51 891 058 €	54 732 111 €	5,48 %
dont dépenses de personnel (D012)	4 806 129 €	5 786 494 €	20,4 %

Entre 2015 et 2016, les recettes de gestion progressent plus vite que les dépenses de gestion (+6,51% entre 2015 et 2016 contre 5,48% pour les dépenses de gestion), et ce, malgré la baisse des dotations. Les recettes sont portées par la dynamique des bases fiscales (augmentation du nombre de contribuables).

ÉPARGNE DE GESTION	5 306 900 €	6 189 097 €	16,62 %
Frais financiers	0 €	101 562 €	ns
Solde financiers et exceptionnels	-1 952 743 €	-5 414 710 €	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	3 354 157 €	672 825 €	-79,94 %
Amortissement du capital de la dette	0 €	148 950 €	ns
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	3 354 157 €	523 875 €	-84,38 %
CAF COMPTABLE (y.e. travaux en régie)	3 354 157 €	523 875 €	-84,38 %

Entre 2015 et 2016, l'épargne de gestion progresse mais du fait de régularisation des attributions de compensation résultant des rapports de la CLECT pour les années 2011 et suivantes, l'épargne nette diminue.

L'année 2016 a été marquée par une très forte dynamique des dépenses d'équipement (14,306 millions € contre 6,439 en 2015). De ce fait, l'encours de dette a progressé compte tenu des besoins de financement lié notamment au projet d'aménagement de la zone de Perrin (9,093 Millions €) et à la poursuite de la rénovation du Centre des Arts (5,998 Millions €).

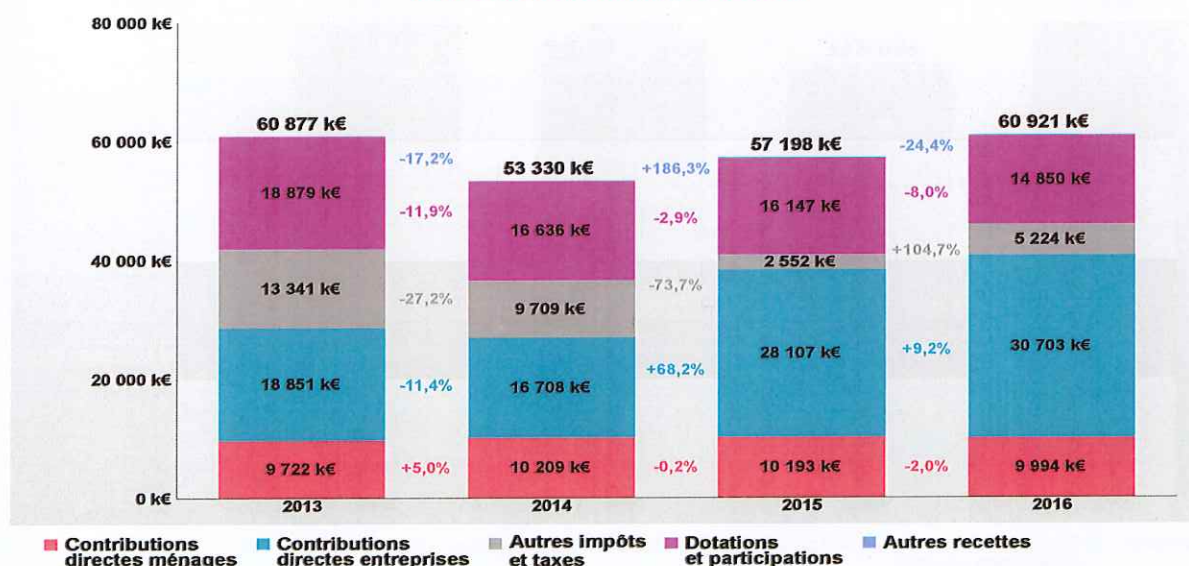
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

2/ LES RECETTES DE GESTION

Recettes de gestion (hors R76 & R77)

Taux d'évolution annuel : +0,02 %

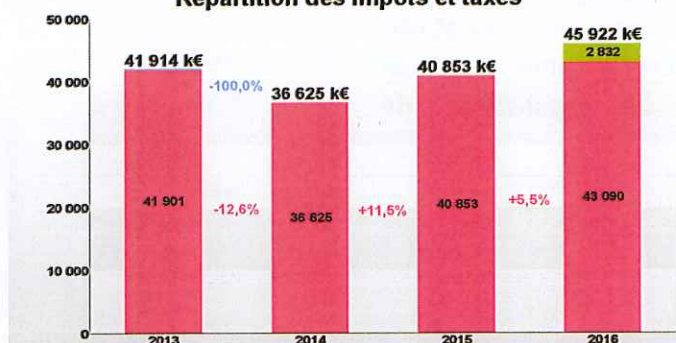


Des recettes de gestion en légère augmentation sur la période malgré la baisse des dotations, recettes portées par la fiscalité directe et notamment la contribution des entreprises.

Impôts et taxes

Les contributions directes en hausse portées par des bases dynamiques avec des taux stables.

Répartition des impôts et taxes



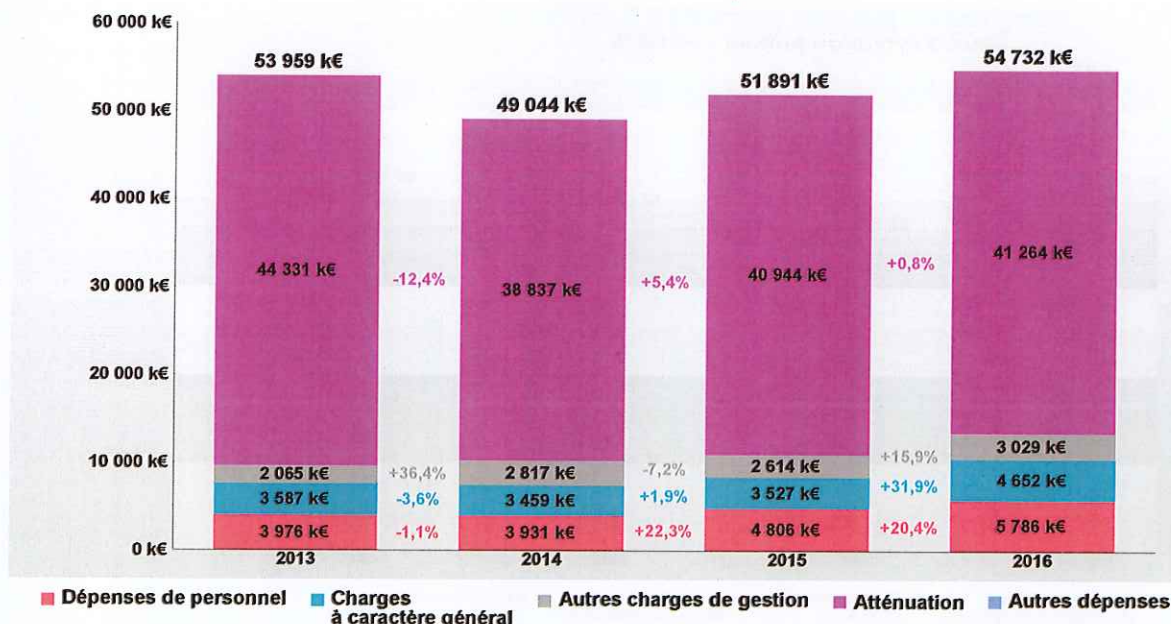
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

3/ LES DEPENSES DE GESTION

Dépenses de gestion (hors D66 & D67)

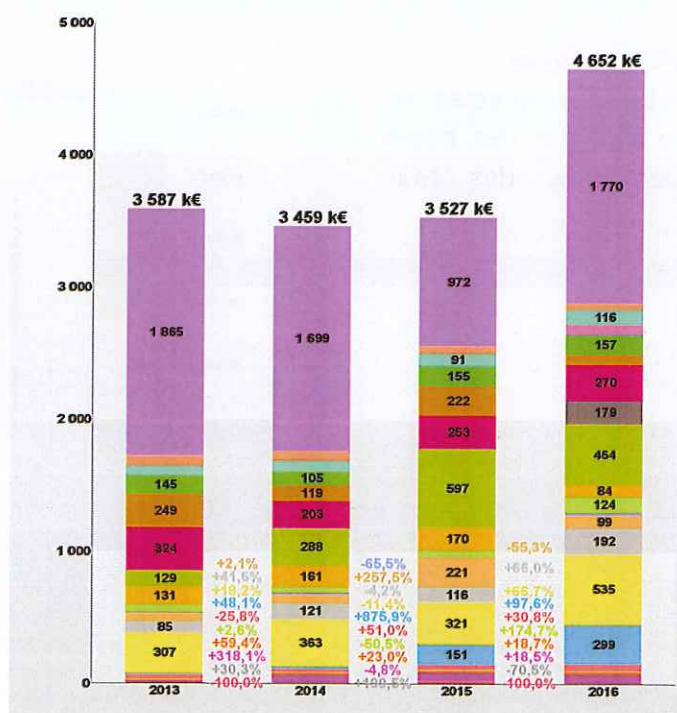
Taux d'évolution annuel : +0,48 %



Des dépenses de gestion portées par les reversements : attribution de compensation et FNGIR.

Les charges générales sont en hausse (+31% en 2016) du fait notamment de l'augmentation des dépenses liées aux études et recherches, aux locations immobilières ainsi qu'aux contrats de prestations de services.

Répartition des charges générales

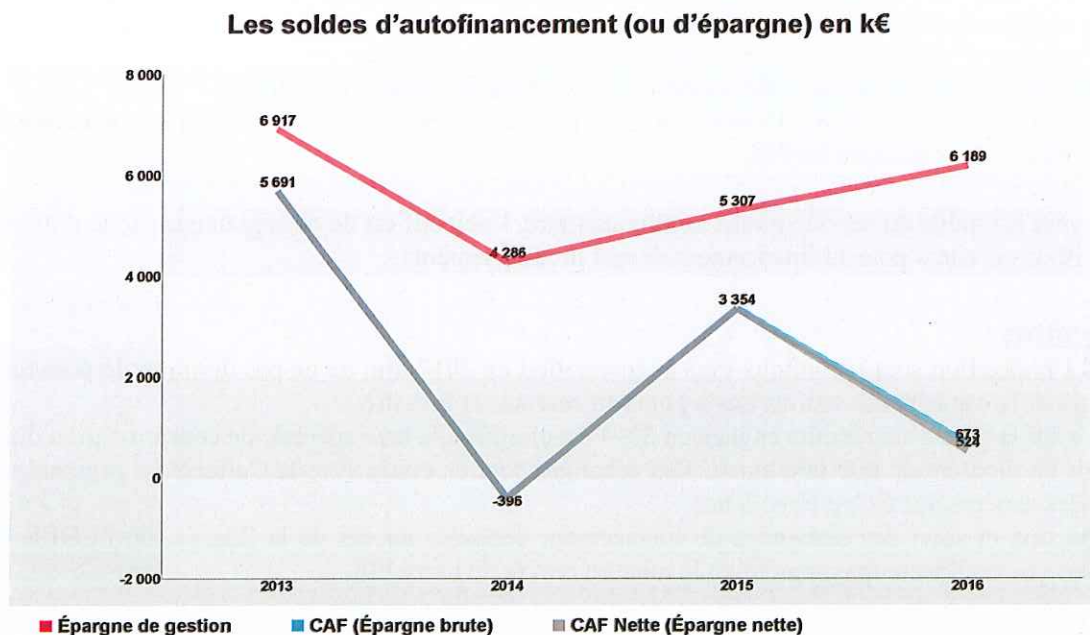


DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

4/ LES SOLDES D'ÉPARGNE

Les soldes d'autofinancement sont en baisse sur la période et la forte variation de la CAF nette est liée aux dépenses exceptionnelles (régularisation d'attribution de compensation).



La capacité de désendettement de l'Agglomération s'établit en 2016 à 3,44 années (hors dépenses exceptionnelles). Ce ratio est inférieur à la moyenne nationale de la strate des EPCI de même taille qui s'établit à 7,1 années.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

La mise en place du PPI dès cette année doit se traduire par une maîtrise des dépenses de fonctionnement conjuguée avec le renforcement de notre dispositif d'élargissement des bases fiscales :

✓ **En dépenses :**

- Contrôle de gestion renforcé sur les dépenses de gestion courantes
- Mise en place d'un plan pluriel de fonctionnement
- Mise en place d'un Pacte financier et fiscal avec les Villes membres
- Mutualisation avec les services des communes membres et d'Eau d'Excellence.
- Mise en place de la procédure d'autorisations de programme pour renforcer la maîtrise financière des dépenses d'équipement dans le cadre du PPI.

Tout en préservant la qualité du service public communautaire, l'objectif est de dégager une capacité d'autofinancement brute de 6,5 millions d'euros pour le financement de nos investissements.

✓ **En recettes :**

- Taux d'imposition sont reconduits sans augmentation en 2017 afin de ne pas diminuer le pouvoir d'achat des ménages et la capacité des entreprises à pourvoir recruter et investir.

Cap Excellence sur la base d'un recours engagé en 2014 est éligible à la taxe spéciale de consommation dite taxe sur les carburants pour un montant de 800 000 euros. Des échanges sont en cours avec la Collectivité régionale en vue de la régularisation des arriérés dus à Cap Excellence.

- Prospection et suivi des demandes de financement déposées auprès de la Région, du FEDER et des autres co-financeurs en vue de l'accompagnement de la mise en œuvre de notre PPI.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

LE RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES / HOMMES



Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants préalablement à la préparation de leur budget.

Ce rapport se compose de deux parties :

1. La première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale ou l'établissement public.
2. La seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes.

Références :

Code général des collectivités territoriales : Article D2311-16

Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

La Politique de ressources humaines de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : bilan au 31 décembre 2016 et orientations pluriannuelles.

1) Bilan 2016 : Indicateurs de répartition des effectifs

A. Cap Excellence, un employeur qui respecte l'équilibre

La répartition femmes/hommes à la communauté d'agglomération Cap Excellence est plutôt équilibrée: 51% des agents sont des femmes contre 49% d'hommes.

A titre de comparaison, la féminisation est plus forte au sein des trois fonctions publiques et singulièrement la tranche des EPCI entre 50 et 499 agents fait état d'un taux de féminisation de 62 %.

Les femmes sont particulièrement représentées dans l'encadrement.

Ainsi, on compte 66% de femmes dans la catégorie A.

Par comparaison, au niveau national dans la Fonction publique territoriale, les femmes représentent seulement 35% des emplois de direction (chiffres DGAFP).

Si le poste de DGS est occupé par un homme, on note en revanche que les 6 postes de DGA ont été répartis de façon égale entre les hommes et les femmes.

Si l'on regarde plus précisément les effectifs par filière, on peut noter de grandes disparités qui illustrent les stéréotypes professionnels encore bien présents dans notre société particulièrement pour la Filière administrative : 79 % des agents sont des femmes, tandis que dans la filière technique : 31% des agents sont des femmes.

B. Indicateurs de suivi d'accès à la formation :

S'agissant des départs en formation, ils sont plus nombreux pour les femmes en 2016 :

53,5 % des agents ayant bénéficié d'une action de formation sont des femmes, contre 32,5 % d'agents hommes.

C. Indicateurs s'agissant du déroulement de carrière :

La part des agents ayant bénéficié d'une promotion interne et d'un avancement de grade au titre des années 2015 et 2016 est déséquilibrée en faveur des femmes : sur les 24 situations d'évolution de carrière, 17 femmes ont bénéficié d'un avancement soit 71% d'avancements en faveur des femmes contre 7 hommes soit 29%.

D. Indicateurs financiers

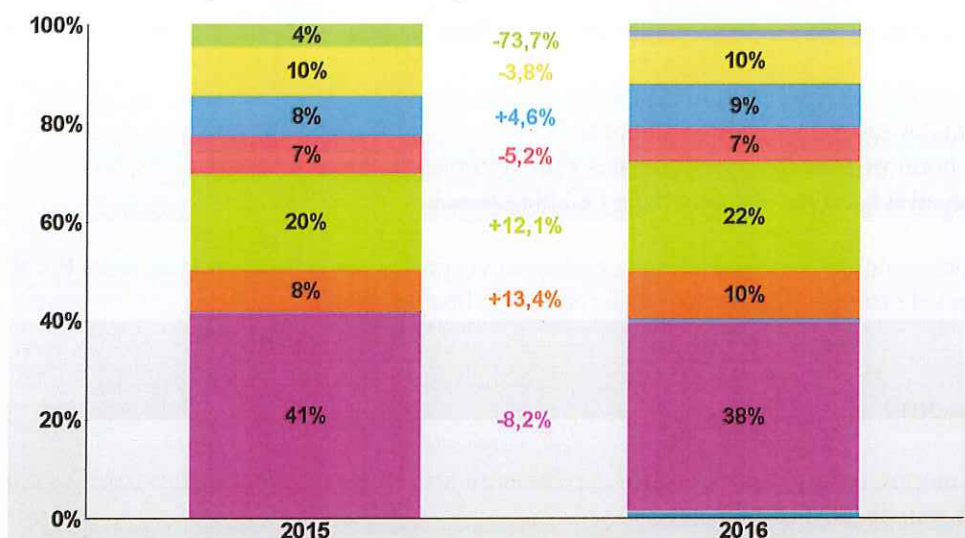
Les dépenses de personnel globalement ont progressé de 20,4% entre 2015 et 2016.

La répartition entre les différentes charges reste équivalente entre 2015 et 2016 : 38% des dépenses de personnel représentent les rémunérations principales pour les titulaires, 22% pour les non titulaires et 7% pour les contrats d'insertion. Les autres charges de personnel correspondent aux différentes cotisations (retraites, URSSAF...).

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

Répartition des dépenses 012 en base 100



Entre 2015 et 2016, l'augmentation est de +10,5% pour les rémunérations principales et aux environs de +35% pour les non titulaires et les autres indemnités. Les emplois d'insertion progressent de 14%, les cotisations URSSAF de 25% et aux caisses de retraites de +15%.

	CA 2015	CA 2016	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PÉRIODE
DÉPENSES DE PERSONNEL (D012)	4 806 129 €	5 786 494 €	20,4 %
Rémunérations principales (D 64 111)	1 988 417 €	2 196 787 €	10,48 %
Supplém. salariaux (D 64 112)	13 035 €	48 509 €	272,14 %
Autres indemnités (D 64 118)	408 519 €	557 843 €	36,55 %
Non titulaires (D 64 13)	945 718 €	1 276 377 €	34,96 %
Insertion (D 64 16)	356 853 €	407 239 €	14,12 %
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. (D 64 51)	398 759 €	502 159 €	25,93 %
Cotisations aux caisses de retraites (D 64 53)	482 941 €	559 578 €	15,87 %
Autres charges sociales (D 64 7)	0 €	84 311 €	ns
Autres	211 887 €	67 125 €	-68,92 %

A Cap Excellence, sur la base des salaires nets mensuels moyens du budget principal, on constate qu'il n'existe pas de différence significative entre les salaires servis aux hommes et ceux servis aux femmes appartenant à la catégorie B et C.

Toutefois, la différence est très significative au sein de la catégorie A, où l'écart s'établit à 175% de différence en faveur des hommes.

Ce déséquilibre s'explique en partie par la présence majoritaire d'hommes dans les emplois fonctionnels et la faible représentation des hommes dans les autres postes d'encadrement.

Pour mémoire, dans la Fonction publique territoriale en 2012, le salaire mensuel net moyen à temps complet était supérieur pour les hommes de 10,3% par rapport à celui des femmes.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

E. Conciliation vie professionnelle/Vie privée

Enfin, concernant le temps de travail et la conciliation vie professionnelle/ vie familiale, aucun agent en 2015 n'a sollicité de temps partiel.

Aucune demande de congé de paternité n'a été enregistrée en 2015.

Un seul congé parental a été sollicité durant l'année.

Des aménagements horaires pour femmes enceintes sont systématiquement accordés.

S'agissant du télétravail il n'est pas instauré dans l'établissement.

D'autres pistes ont été explorées en faveur de la conciliation vie professionnelle/vie privée, ainsi la collectivité a autorisé la livraison de paniers de fruits et légumes directement sur le lieu de travail.

2) Perspectives 2017

Le présent bilan ne montre pas de distorsion structurelle entre les femmes et les hommes dans les conditions de travail et de progression au sein de l'entité.

Néanmoins, ce bilan doit être approfondi et mis en perspective dans l'objectif d'assurer aux agents une parfaite équité de traitement indifféremment de toute considération de genre.

La Communauté d'agglomération souhaite donc accentuer son effort de promotion de l'égalité entre les hommes les femmes selon les axes déclinés ci-après :

Action 1 - Mise en place d'outils internes permettant d'analyser la situation professionnelle des hommes et des femmes et son équilibre au sein de l'établissement.

Pour piloter le travail de la DRH en faveur de l'égalité professionnelle, plusieurs outils seront mis en place avec la collaboration du service du Contrôle de gestion :

- mise en place d'indicateurs pérennes d'évaluation de cette situation ;
- Désignation d'un référent en charge du suivi des indicateurs au sein de la DRH.

Action 2 : Créer les conditions d'une conciliation vie familiale/ vie professionnelle plus équilibrée

Lorsque le poste le permet, l'EPCI souhaite continuer à soutenir la démarche des hommes et des femmes souhaitant accorder plus de place à leur vie familiale, à travers le temps partiel, le congé parental ou le congé de paternité tout en préservant les obligations de chacun en matière d'efficacité et de continuité du service public. De nouvelles pistes restent toutefois à explorer.

Action 3 - S'appuyer sur la politique de recrutement des jeunes pour faire progresser la mixité dans les filières.

La DRH et les directions recruteuses utiliseront le levier du recrutement pour faire évoluer la répartition hommes/ femmes dans les filières, lorsque leur profil sera en adéquation avec les recrutements.

Action 4 - Sensibiliser les agents sur les discriminations

Le travail est parfois un lieu où peuvent s'exprimer les préjugés. Ceux-ci peuvent conduire à des comportements discriminatoires, dans des gestes qui semblent anodins ou parfois violents (harcèlement sexuel).

Dans cet esprit des sessions d'information sur l'égalité entre les hommes et les femmes seront organisées en concertation avec le service santé de Cap Excellence et des formations à la lutte contre les stéréotypes et violences faites aux femmes seront introduites au plan de formation actuellement en cours d'élaboration.

Bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes :

L'année 2016 n'a pas permis de développer une réelle politique publique favorisant l'égalité Femmes-Hommes. Toutefois, des actions concertées seront mises en œuvres à partir de l'année 2017.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

LES PRINCIPAUX NOUVEAUX PROJETS POUR 2017

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

OPERATIONS VISANT A ATTEINDRE DES PERFORMANCES ACCEPTABLES EN MATIERE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PAR :

- **La réduction de la dépendance de l'agglomération en matière d'achat d'eau en gros**
- **La sécurisation de la ressource et de l'alimentation en eau du territoire communautaire**

Pour 2017, les opérations sont estimées à : 6,5 millions €.

▪ **Mise en conformité du captage de Bras David**

La Communauté d'Agglomération doit réaliser des travaux de mise aux normes de la prise d'eau située sur la rivière de Bras-David à Petit-Bourg, dont elle est propriétaire.

Il s'agit de réaliser tous les aménagements techniques prescrits dans l'arrêté préfectoral n°2014-124 du 25 février 2014 et les aménagements nécessaires au bon fonctionnement de la prise d'eau.

Estimation à 254 840 €. Ces travaux réglementaires devront être réalisés en 2017.

Plan de financement :

- Cap Excellence : 50 968 €
- Europe-Etat-Office de l'eau : 203 872 €

▪ **Construction de l'usine d'eau potable de Perrin et maillage des réseaux**

Compte tenu de la forte dépendance de CAP Excellence par rapport au réseau d'adduction de Belle-Eau-Cadeau, de la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau du futur CHU, de l'évolution des besoins en eau de la Ville des Abymes, un second approvisionnement, à partir du réseau d'irrigation du Conseil Départemental, situé à côté du futur CHU, a été décidé pour renforcer et secourir l'alimentation en eau potable de la commune.

La nouvelle unité de traitement de l'eau va permettre d'alimenter les nouveaux équipements (CHU, centre gériatrique, logements,...) et apporter une meilleure sécurité de la distribution à la ville (secours possible de la production et stockage suffisant).

Des études de conception et des travaux seront réalisés à hauteur de 2 100 000 € en 2017.

Plan de financement :

- Cap Excellence : 1 562 500 €
- Europe-Etat-Région-Office de l'eau : 3 937 500 €

La participation de l'Etat et de l'Office de l'eau est actée à hauteur de 750 000 €.

- **Pose de compteurs et vannes de sectorisation et de stabilisateurs de pression pour identifier les secteurs fuyards (localisation des fuites) et réduire les pertes en eau**

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

Il s'agit de mettre en œuvre des compteurs judicieusement localisés afin de permettre une sectorisation du réseau et mieux localiser les fuites.

Pose de compteurs :

3 compteurs complémentaires sur Pointe-à-Pitre Abymes et 14 compteurs sur Baie-Mahault : grâce à la pose de ces équipements de mesure, le réseau de 462 km, aujourd'hui structuré en 8 unités de distribution, sera divisé en 34 sous-secteurs.

Pose de vannes :

La mise en œuvre de vannes de sectionnement judicieusement localisées afin de permettre une sectorisation secondaire du réseau et ainsi mieux localiser les fuites : sur Baie-Mahault 25 vannes dont la localisation devra être affinée dans le cadre du Sdaep, sur Pointe-à-Pitre/Abymes : 5 vannes.

Gestion des pressions :

La commune de Baie-Mahault et le secteur de Caraque sont concernés par des pressions élevées (>4 bars) pouvant fragiliser le réseau. A Baie-Mahault, il s'agit de mettre 6 stabilisateurs en ciblant en priorité les secteurs de Bragelogne, Jarry, Vernou vers le littoral, le nord du centre-ville de Baie-Mahault.

Cette action sera présentée dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Etat pour un financement à 100%.

L'opération est estimée à 710 000 €. **Pour 2017 un montant d'études et de travaux est prévu à hauteur de 580 000€.**

▪ **Schéma directeur d'eau potable de Baie-Mahault**

Le schéma directeur d'eau potable va proposer :

- un diagnostic du réseau d'eau potable sur le territoire de Baie-Mahault, un bilan des insuffisances actuelles des installations
- un programme d'actions et d'investissements hiérarchisés et quantifiés dont l'objectif est d'assurer une meilleure gestion de l'eau pour les années à venir et à l'amélioration à court terme du rendement de la distribution par réduction des pertes (fuites...).

La phase études est estimée à 280 000 € (la phase travaux dont éléments de sectorisation) est prise en compte dans le cadre de l'opération précédente.

Les missions seront réalisées en 2017 à hauteur de 100 000 €

Plan de financement :

- Cap Excellence : 230 000 €
- Office de l'eau : 50 000 €

▪ **Renouvellement des réseaux au niveau des quais de Pointe à Pitre**

Le réseau de la vieille ville de Pointe-à-Pitre a subi de nombreuses casses nettes en raison de l'ancienneté des canalisations de cette zone et en particulier le réseau ceinturant le centre-ville le long des quais Lefèbvre, Foulon, Ferdinand de Lesseps et Perrinon soit un linéaire de 1250 mètres pour un montant de **1 012 728 €**

Ces travaux s'inscrivent parmi les urgences de renouvellement de réseaux à réaliser.

Plan de financement :

- Cap Excellence : 202 546 €
- Europe-Etat-Office de l'eau : 810 182 €

- **Renouvellement des réseaux vétustes y compris Grands-Fonds :** 2% de la valeur patrimoniale du parc (3,4 millions d'euros)

La longueur du réseau est d'environ 480 km. Ces canalisations doivent être renouvelées régulièrement par l'EPCI pour s'assurer du bon état du réseau.

Il s'agit de mettre en œuvre un programme de renouvellement du réseau d'eau potable sur la base d'un remplacement des canalisations de 2% de la valeur patrimoniale du parc chaque année, estimée à 3,4 millions d'euros par an.

Il est proposé 1,5 millions pour 2017.

Plan de financement :

- Cap Excellence : 680 000 €
- Europe-Etat-Office de l'eau : 2 720 000 €

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

▪ **Réhabilitation de l'usine de Miquel et des réservoirs enterrés :**

Le but de l'opération est de réhabiliter l'usine vis-à-vis des contraintes parasismiques et d'améliorer le processus de traitement. Le projet sera réalisé avec le phasage suivant :

- relevé topographique intégral de l'usine et étude géotechnique
- diagnostic sismique est au préalable nécessaire
- étude pour l'amélioration du rendement de l'usine par amélioration du process
- études et travaux de renforcement de génie civil et d'amélioration du process

Les travaux de réhabilitation des réservoirs enterrés consistent à refaire l'intégralité des surfaces mouillées des cuves et de mettre en place un enduit/membrane qui permettra de garantir une étanchéité intérieure adaptée au milieu humide avec une grande résistance et disposant d'une ACS (attestation de conformité sanitaire).

Les études préalables pour la réhabilitation de l'usine sont estimées (phase 1 et 2) sont estimées à 300 k€.

Plan de financement :

- Cap Excellence : 530 000 €
- Europe-Etat-Office de l'eau : 2 120 000 €

▪ **Raccordement du réservoir de Petit-Pérou sur le réservoir de Baimbridge :**

Le projet consiste à réaliser l'adduction d'eau potable depuis Miquel vers Petit Pérou. Un réseau existe déjà entre Miquel et les réservoirs de Baimbridge avec traversée de la route nationale 1.

Le nouveau réseau d'adduction devra utiliser cette traversée sous voirie ou éventuellement repartir des réservoirs de Baimbridge puis relier le réservoir de Petit Pérou situé à 2,5 km (via la route départementale 129). Le réseau qui sera dimensionné en phase AVP sera posé sous foncier maîtrisé. Le raccordement du réservoir de Petit-Pérou aux réservoirs de Baimbridge va contribuer à délester le réseau d'adduction de BEC, réduire le volume d'achat d'eau en gros et augmenter la disponibilité en eau en période de sécheresse.

Plan de financement :

- Cap Excellence : 326 000 €
- Europe-Etat-Office de l'eau : 1 304 000 €

▪ **Réhabilitation du réservoir de Budan (Baie-Mahault) :**

Le réseau de la ville de Baie-Mahault est dépourvu de stockage. Il subit donc directement des aléas d'exploitation.

Le réservoir (2000 m³) a été construit mais n'est toujours pas en service. Il devient urgent de mettre cet ouvrage (2 cuves) en exploitation.

L'opération est estimée à 400 000 €.

Plan de financement :

- Cap Excellence : 120 000 €
- Aides publiques : 280 000 €

▪ **Etudes pour la pose d'un réseau d'adduction entre l'Upep de Perrin et le réservoir de Boisvin (études en 2017)**

L'étude consiste à analyser le remplissage du réservoir de Boisvin afin de permettre le remplissage par Perrin et utilisation de l'usine à la capacité de 400 m³/h. Le surpresseur de l'UPEP de Perrin alimenterait :

- Le secteur de Perrin dont le futur CHU via la canalisation existante fonte DN 200 mm.
- Les réservoirs de Boisvin via une canalisation de refoulement PEHD PE100 PN 16 Ø 400 / 327,4 mm (vitesse de 1,32 m/s pour un débit de 400 m³/h) à poser.

A ce stade :

- Les tracés envisagés ont un linéaire maximum de 6 600 m.

L'opération est estimée à 2,7 millions d'euros. **Les études pourraient débuter en 2017 à hauteur de 60 000 €.**

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

OPERATIONS VISANT A ATTEINDRE DES PERFORMANCES ACCEPTABLES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PAR :

- La mise en conformité du système d'assainissement (réseaux et stations)
- L'augmentation du taux de raccordement au réseau collectif

Pour 2017, les opérations sont estimées à : 10 millions €.

➤ Renouvellement du réseau rue Polka et Marie Curie à Baie-Mahault (urgent)

La ville de Baie-Mahault a sollicité une intervention d'urgence relative à la réfection du réseau d'eaux usées des rues Curie et Polka à Jarry. La réfection de ce réseau conditionne une intervention à brève échéance de Routes de Guadeloupe sur la route départementale 24.

Ces travaux qui seront réalisés en 2017 sont estimés à 170 000 euros.

➤ Renouvellement des réseaux au niveau des quais de Pointe à Pitre

Le renouvellement du réseau d'eaux usées ceinturant le centre-ville devra être réalisé sur le même parcours que pour l'eau potable : quais François Lefebvre et Foulon (520ml) quai Ferdinand de Lesseps (450ml) quai Perrinon (130ml).

L'opération est estimée à 1 068 661 €

Plan de financement :

- Cap Excellence : 230 732 €
- Aides publiques : 837 929 €

➤ Schéma directeur des eaux usées de Baie-Mahault (marché notifié)

L'élaboration de ce schéma directeur vise à :

- dresser un état des lieux du territoire de Baie-Mahault au regard de l'assainissement des eaux usées;
- mieux appréhender le fonctionnement hydraulique des réseaux d'eaux usées
- définir un programme de travaux sur les 10 -20 prochaines en tenant compte de l'évolution urbanistique et des orientations stratégiques de développement de la commune.

Pour 2017, les études pourront être réalisées à hauteur de 140 000 €.

Plan de financement :

- Cap Excellence : 230 000 €
- Aides publiques: 50 000 €

➤ Réduire les intrusions des eaux claires parasites (ECP) et des eaux claires météorites (ECM) :

- Travaux de restructuration des réseaux : D'une part Pointe d'or, Hibiscus-Dugazon Faubourg Victor Hugo-Vatable et Gabarre et d'autre part Ravine de Nérée, recasement Petit-Pérou, Darse-Raspail, Secteur Seigneurie et Botino

Le schéma directeur des eaux usées de Pointe-à-Pitre/Abymes a identifié les tronçons à fortes intrusions d'ECP et d'ECM qui génèrent des dysfonctionnements sur les réseaux et au niveau de la STEP mais également des nuisances au niveau de l'environnement. L'objectif est d'agir en priorité sur les secteurs pour lesquels les études PROJET ont été réalisées et qui pourront faire l'objet de la négociation au titre du contrat de progrès pour leur cofinancement.

Ces opérations sont estimées à environ 9 millions d'euros

Un montant de 5 millions est prévu pour 2017

Plan de financement :

- Cap Excellence : 1 000 000 €
- Aides publiques: 4 000 000 €

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

➤ Augmenter le taux de raccordement au réseau collectif et la charge supplémentaire pour les STEP :

▪ Poursuite de l'opération de raccordement au réseau collectif du quartier de Longville à Baie-Mahault

Le projet consiste en la réalisation d'un réseau EU permettant de refouler l'ensemble des EU du quartier vers le réseau existant de Baie Mahault. Les eaux usées captées par ce projet seront envoyées via le poste existant de Trioncelle vers la STEP de Baie Mahault.

Le quartier a été découpé en deux zones opérationnelles indépendantes qui pourront être réalisées l'une après l'autre dans l'ordre suivant :

- **Zone nord** avec le poste de refoulement PR1 qui renvoie les eaux usées vers le PR Trioncelle.
- **Zone sud.** La Zone Sud peut être réalisé avec 2 postes de refoulement.

Ce découpage a été proposé afin de mieux gérer les dépenses de la collectivité.

L'opération est estimée à 2,8 millions d'euros dont 1,3 millions pour la tranche 1 et 1,5 millions pour la tranche 2

Plan de financement :

- Cap Excellence : 20%
- Aides publiques : 80% *en cours d'instruction*

▪ Poursuite de l'opération de raccordement au réseau collectif du quartier de Besson aux Abymes

Le projet consiste à supprimer la mini step de Beltegeuse qui ne fonctionne plus et à refouler les effluents de l'école et des logements environnants au réseau collectif des eaux usées situé à plus 1,5 km.

L'opération est estimée à 1,3 millions d'euros

Plan de financement :

- Cap Excellence : 20%
- Aides publiques : 80% *en cours d'instruction*

▪ Raccordement du secteur de Perrin au réseau

L'objet de l'opération est la mise en assainissement collectif de la zone de Perrin, impliquant **la création d'un réseau d'assainissement collectif et d'un poste de refoulement** au niveau de l'éco quartier de Perrin, près du futur Giratoire de Taonaba, avec raccordement sur le réseau collectif au niveau du PR Boisripeaux pour traitement des effluents à la STEP de Pointe à Donne.

L'opération est estimée à 2,7 millions d'euros. Le plan de financement n'est pas arrêté à ce jour.

▪ Suppression mini step Fond Bernus

En 2014, la collectivité régionale propriétaire de la mini step a exprimé sa volonté de régulariser la situation des occupants du lotissement Fond Bernus situé à Chauvel en demandant à Cap excellence de procéder à des travaux de raccordement du lotissement au réseau collectif et à la suppression de la mini step.

L'opération est estimée à 732 000 euros.

Plan de financement :

- Cap Excellence : 157 300 €
- Aides publiques : 574 700 €

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

▪ **Suppression des mini step à Dalciat et Wonche en vue du transfert des effluents vers la STEP de Trioncelle**

La Préfecture par arrêté a demandé à CAP Excellence de mettre en conformité le système d'assainissement collectif de Wonche Dalciat Dorville. L'étude réalisée prévoit la construction de postes de refoulement afin d'envoyer l'ensemble des effluents vers la station de Trioncelle.

Cette opération constituée de 6 phases prévoit le remplacement des mini-step par des postes de refoulement dans les secteurs suivants : Pako, D'orville, Wonche, Pélicans, Cassiopée et le redimensionnement du poste de refoulement de Fond à roc.

L'opération est estimée à 4,5 millions d'euros avec une tranche ferme de 1,26 millions d'euros qui pourrait débiter en 2017 en fonction des ressources financières.

- Cap Excellence : 910 000 €
- Aides publiques : 3 640 000 €

▪ **Suppression de mini step à Caduc**

Cette STEP située au nord de la commune des Abymes, est dimensionnée pour 270 EH et est de type boue activée. Cette mini-station est à l'arrêt et en état d'abandon depuis de nombreuses années. Les eaux usées brutes collectées se trouvent directement rejetées dans la nature.

En outre, la filière utilisée n'est plus adaptée à la quantité de pollution à traiter.

Eu égard à l'état de vétusté, cette mini-step ne saurait être réhabilitée. La Communauté d'agglomération envisage dont le raccordement au réseau d'assainissement le plus proche via un poste de refoulement.

Les travaux, d'un montant estimé de 270 000€ HT

L'ONEMA a émis son intention de financer à hauteur de 93 750 €.

- Cap Excellence : 54 000 €
- Aides publiques : 216 000 €

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

LES PROJETS EN MATIERE DE SERVICES URBAINS ET CADRE DE VIE

1 - Les études et prestations intellectuelles

Les postes prévus au budget 2016 n'ayant pas été pourvus, les études nécessaires à l'atteinte des objectifs d'optimisation du service de gestion des déchets ont dû être reportées et devraient être lancées dans le courant de l'exercice 2017.

▪ Réalisation du règlement de collecte des déchets

L'autorité organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés a la charge de définir les conditions d'application du service public à disposition des habitants et autres usagers du service.

C'est l'objectif principal de l'élaboration d'un règlement de collecte, qui permet de :

- définir la nature des déchets collectés, des déchets refusés, par type de collecte, par type d'utilisateur,
- définir les conditions d'exécution du service,
- préciser les modalités de présentation et les conditions de la remise des déchets en fonction de leurs caractéristiques,
- fixer les modalités de collecte sélective, imposer la séparation de certaines catégories de déchets,
- informer les habitants sur les exutoires à leur disposition pour les déchets non pris en charge par le service de collecte,
- informer sur les sanctions applicables en cas de non respect des modalités de présentation à la collecte,
- encadrer le règlement des litiges avec les usagers.

C'est l'outil réglementaire qui permet à l'autorité détentrice du pouvoir de police d'exercer ce dernier, et de lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages. Les publics visés par le règlement sont principalement l'utilisateur du service (en priorité les ménages, mais aussi les non ménages), mais également le personnel et les prestataires impliqués dans la collecte.

Le coût estimé de la mission d'assistance s'élève à 27.000 € en 2017.

▪ Etude relative à la gestion des déchets des professionnels - Phase 1 (Diagnostic)

Chaque producteur ou détenteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés. Ainsi, les entreprises doivent éliminer leurs déchets de façon à éviter les effets nocifs sur l'environnement ou la santé humaine et conformément aux dispositions légales. C'est le principe de responsabilité du producteur ou du détenteur de déchets qui doit pouvoir justifier de la destination finale de ses déchets et de leur mode d'élimination.

Sur le territoire communautaire qui accueille la plus forte concentration d'entreprises du département, ces déchets sont souvent mélangés aux déchets des ménages, ce qui pénalise doublement les finances de l'agglomération :

- sur le plan de la collecte, qui est surdimensionnée pour tenir compte de ces apports supplémentaires,
- sur le plan du traitement, compte tenu du paiement à la tonne mis en place par le SYVADE depuis 2013, et de l'application de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Le coût du traitement des déchets évoluant à la hausse, il devient primordial pour la Communauté d'engager une réflexion préalable sur la problématique de la gestion des déchets des entreprises, afin de rechercher les meilleures pistes d'optimisation et de prévention technique, environnementale et économique.

▪ Optimisation des collectes sur le territoire communautaire – Phase 1 (Diagnostic)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la communauté d'agglomération encadre 3 services de collecte des déchets préexistants sur le territoire. Ce regroupement des services et l'exercice de la compétence « collecte » à une nouvelle échelle nécessite de mener une réflexion avec les objectifs suivants :

- rationaliser les moyens humains au travers d'un audit organisationnel,
- uniformiser et optimiser le service rendu à l'utilisateur sur l'ensemble du territoire,
- maîtriser les coûts de fonctionnement, en rapport notamment avec le déploiement des équipes de terrain et des circuits de collecte,
- maîtriser les coûts d'investissement, en rapport notamment avec l'aménagement et le réaménagement des points de collecte.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

▪ Programme local de prévention des déchets

Le Code de l'environnement, dans sa rédaction issue de la loi Grenelle de 2010 disposait que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés devaient définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La parution du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés précise les contours de cette obligation réglementaire :

- la Région et les intercommunalités deviennent les acteurs principaux de la planification territoriale des déchets
- les programmes de prévention coordonnent les actions des personnes publiques mais aussi des personnes privées
- la mission de prévention des déchets à la compétence de collecte de ces derniers
- les actions de prévention doivent être réalisées sur tout le territoire de la collectivité en charge de l'élaboration
- le décret prévoit la création d'une commission destinée à intervenir tant pour l'élaboration que pour le suivi des programmes
- outre un bilan annuel, le programme doit faire l'objet d'une évaluation tous les six ans.

L'enveloppe 2017 pour la mission d'assistance à l'élaboration du PLP est estimée à 50.000 €.

▪ Etude d'aide à la décision en vue du transfert de la compétence propreté

Lors des échanges préalables au transfert des compétences Environnement et Cadre de vie s'est posée la question de la propreté et du nettoyage de la voirie, activités en principe distinctes de celles relatives à la gestion des déchets ménagers.

Toutefois, la frontière entre déchets de voirie et déchets ménagers peut se révéler incertaine, notamment dans le cas de déchets abandonnés sur la voie publique par les particuliers. Ce type de situation peut poser problème lorsque la collectivité qui assure la gestion des déchets ménagers n'est pas la même que celle qui prend en charge le nettoyage de la voirie.

Pour répondre au souhait de certaines villes membres qui souhaitent transférer la compétence propreté à la communauté d'agglomération, et compte tenu des enjeux importants en matière de finances et de transfert de personnel, il est indispensable de mener une étude préalable d'aide à la décision.

2 - Les opérations spécifiques

▪ Les déchetteries

Les déchetteries sont des éléments indispensables dans l'organisation de la filière déchets. En effet, une déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé, où les particuliers (et éventuellement les artisans-commerçants sous condition) peuvent déposer gratuitement certains de leurs déchets.

Ces espaces accueillent notamment les matériaux qui ne peuvent être collectés par le service de ramassage habituel des déchets ménagers, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais, terre) ou de leur nature (batteries, huiles usagées, solvants, peinture, acide et base, produits phytosanitaires, DEEE).

Les déchets sont triés et répartis par l'utilisateur lui-même (avec l'aide du gardien) dans des conteneurs spécifiques, pour ensuite être orientés vers les filières de traitement adéquates.

○ Construction de la déchetterie de Trioncelle

Le site concerné par le projet est situé au niveau de la section Trioncelle, sur la parcelle AI 143, à proximité de la station d'épuration. Elle comprendra 10 bennes (+ 2 bennes de réserve), 2 ponts bascules installés en entrée et en sortie du site, un contrôle d'accès (badge + barrière automatique) ainsi qu'un système de vidéosurveillance.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

Le public ciblé est celui des ménages, cependant il est envisagé d'autoriser l'accès aux petits artisans et commerçants (dans des limites à définir), en échange d'une contrepartie financière. Les aménagements devront répondre à des critères de haute qualité esthétique et écologique : une attention particulière sera apportée au respect de l'environnement, à la maîtrise de l'énergie et à l'intégration paysagère du projet.

L'enveloppe totale de cette opération est de 2,95 M€, avec un engagement prévisionnel en 2017 de 350.000 €. Cofinancement ADEME et Conseil Général 830.000 €, en attente réponse des autres partenaires.

- Mise en conformité et modernisation de la déchetterie de Petit-Pérou

Les travaux envisagés concernent :

- la reprise des quais de déchargement, des clôtures du site, de la voirie et de la gestion des eaux pluviales
- la mise en place de signalisation pour les usagers et les agents
- la création d'une zone de stockage des huiles usagées
- la réorganisation des gros électroménagers
- l'éclairage et sécurisation du site
- l'adaptation du local gardien
- la modification de l'organisation

L'enveloppe totale de cette opération est de 840.000 €, avec un engagement prévisionnel en 2017 de 504.000 M€. Subvention ADEME 170.000 €, autres demandes de cofinancement en cours.

▪ La collecte sélective des emballages ménagers

- Collecte Sélective (porte à porte et apport volontaire) de Baie-Mahault

Depuis 2012, la Ville de Baie-Mahault a mis en place un partenariat spécifique avec le SYVADE sur la collecte sélective des emballages, le syndicat assurant la maîtrise d'ouvrage des dépenses mutualisables relatives à l'apport volontaire, et la collectivité communale prenant en charge celles concernant la collecte en porte-à-porte et la communication de proximité. Cap Excellence a poursuivi ce programme en 2016 et doit le finaliser en 2017.

- *Volet investissement*

La Ville a procédé en 2015 à l'acquisition des bacs à emballages ménagers (2^{ème} poubelles à couvercle jaune). En 2017, il reste à terminer les travaux d'aménagement de dalles béton et signalétiques des PAV.

L'enveloppe globale du projet est de 900.000 € avec un cofinancement de l'ADEME et de la Région de 585.000 € (65 %). Le montant de dépenses pour 2017 est estimé à 197.500 €.

- *Volet communication*

La Ville a initié en 2016 un programme d'actions de communication, qu'il convient de compléter en 2017 par des animations ciblées, suivies et durables auprès de tous les publics concernés.

L'enveloppe globale du projet est de 290.000 € avec un cofinancement de l'ADEME et de la Région de 165.000 € (56,9 %).

- Amélioration de la Collecte sélective des Abymes

- *Volet investissement*

La Ville dispose actuellement de 91 points d'apport volontaire (PAV). Sur la base des retours d'expériences menées sur Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre, il est prévu d'initier en 2017 le volet investissement du programme d'amélioration qui comprendra :

- l'amélioration de l'implantation des PAV grâce à une étude de redéploiement des 45 PAV
- la création de nouveaux PAV afin de renforcer le maillage (objectif 1 PAV pour 350 habitants, soit 180 à 200 PAV)
- le remplacement de toutes les bornes et l'acquisition de nouvelles bornes

L'enveloppe globale du projet est de 2.000.000 €. Opération subventionnable. Le montant de dépenses pour 2017 est estimé à 200.000 €.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

▪ *Le compostage domestique*

Les résultats de l'opération « foyer témoins » menée en 2010 avec l'ADEME, ainsi que le projet pilote initié en 2011 par le Conseil Général ont démontré l'efficacité du compostage domestique comme levier de réduction des déchets à la source (-25 % sur les tonnages en 5 ans à Baie-Mahault).

Il est donc proposé d'étendre ces actions de prévention à l'ensemble du territoire communautaire, en les adaptant aux spécificités de l'habitat collectif. Le conseil et l'accompagnement des foyers seront réalisés par les ambassadeurs chargés également du suivi de la collecte sélective des emballages.

L'enveloppe totale pour le programme d'actions est de 611.400 €. Subvention ADEME 170.000 €, autres demandes en cours. Le montant des actions 2017 est estimé à 150.000 €.

3 - Les prestations de services

Elles concernent principalement les marchés :

- de location et maintenance des bacs à ordures ménagères et emballages,
- de collecte et de transport des ordures ménagères, encombrants, déchets verts sur les sites de valorisation et de traitement,
- de collecte sélective des déchets ménagers recyclables,
- de location et enlèvement de bennes en porte à porte ou en déchetterie.

4 - Les prestations effectuées par le SYVADE

Ce poste regroupe les opérations suivantes :

- le traitement des ordures ménagères et des encombrants admis à la Gabarre, y compris la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)
- la collecte sélective des emballages ménagers (valorisation),
- la valorisation des déchets verts dans un site agréé,
- la valorisation des DICB (déchets Industriels et Commerciaux Banals),
- la participation au fonctionnement général du syndicat, incluant la quote part des investissements (plateforme),
- la provision pour contentieux (URBASER),

5 - Valorisation des espaces publics

Ce poste regroupe des prestations et travaux d'entretien ou d'embellissement, la signalétique et le mobilier urbain.

L'enveloppe totale de cette opération est de 3.300.000 €, avec un engagement prévisionnel en 2017 de 100.000 €.

6 - Les actions de sensibilisation et les animations

Afin de faire connaître les projets de la Communauté d'Agglomération et sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux, des actions seront proposées sous forme d'animations ciblées ou grand public tout au long de l'année.

Elles sont prioritairement positionnées lors de manifestations organisées au niveau national, européen ou international. Cela permet de bénéficier d'une visibilité via les supports de communication des organisateurs (points presse, sites web) et d'optimiser les moyens en matière de communication.

Les enfants constitueront également un public prioritaire car les changements d'habitudes et de comportements sont longs à se mettre en place. Un partenariat sera mis en place avec l'Education Nationale pour décliner les thématiques couvertes au sein des établissements scolaires.

De même, des actions de proximité seront organisées en collaboration avec les services en charge de la Politique de la Ville, les associations et les bailleurs.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

PROJETS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DURABLE

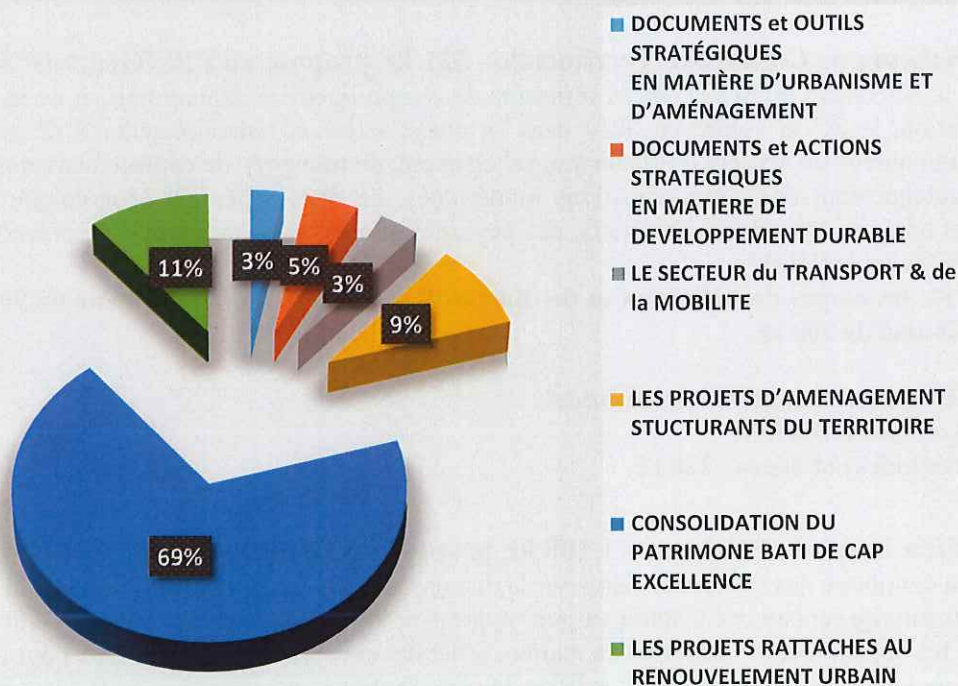
Masses Financières des différents secteurs d'activité de la DGADD pour l'année 2017

Domaines d'activités	Montant en k€
DOCUMENTS et OUTILS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT	490
DOCUMENTS et ACTIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	790
LE SECTEUR du TRANSPORT & de la MOBILITE	600
LES PROJETS D'AMENAGEMENT STUCTURANTS DU TERRITOIRE	1 590
La CONSOLIDATION DU PATRIMONE BATI DE CAP EXCELLENCE	11 630
LES PROJETS RATTACHES AU RENOUVELEMENT URBAIN	1 820
TOTAL	16 920

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

Répartition financière des secteurs d'activité de la DGADD



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

DOCUMENTS et OUTILS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

Pour 2017, les opérations sont estimées à : 490 000 €.

■ **Le Schéma de Cohérence Territoriale - 321 k€ proposé au PPI (Ordre N°36) :**

Après le lancement du SCOT, de la définition de son périmètre d'intervention, et de la procédure de marché pour son élaboration, le SCOT rentre en 2017 dans sa phase active et rédactionnelle. Il définit les objectifs et les priorités intercommunaux en matière d'urbanisme, de logement, de transport, de déplacement, de lutte contre l'étalement urbain, de développement des communications numériques, de développement économique et culturel, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles, de préservation et de remise en état des continuités écologiques.

En 2017, les étapes de définition et de diagnostic seront réalisées à hauteur de 90 k€ pour un montant global prévisionnel de 300 k€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 100 k€.

Total des aides publiques : 220 k€.

■ **Le Plan Local de l'Habitat – 1 100 k€ proposé au PPI (Ordres N°26 et N°45) :**

Dans la continuité des études foncières sur la disponibilité du foncier destinés à recevoir de l'habitat social, le conseil communautaire sera amené à délibérer pour approuver le PLH de Cap Excellence. Ce dernier élaboré pour 6 ans, définit les objectifs et les principes en matière d'habitat et de solidarité territoriale pour une meilleure répartition de l'offre de logements. Les premières actions du plan d'actions opérationnel seront mises en œuvre dès cette année 2017.

En 2017, le coût prévisionnel des actions devrait s'élever à 100 k€ pour un montant global prévisionnel de 1 100 k€.

■ **Le Système d'Information Géographique (SIG) – 225 k€ proposé au PPI (Ordre N°37)**

Après l'identification des besoins de Cap Excellence réalisée en 2016, il s'agit de mettre en place un système d'information géographique qui permettra à l'EPCI de disposer et d'utiliser toutes les données graphiques susceptibles de participer à la bonne exécution de ses missions dans le cadre de l'intérêt communautaire. Il s'agit notamment de :

- disposer des informations contenues dans les bases de données de nos partenaires ;
- disposer d'une base de données opérationnelle sur tous les champs d'actions de Cap Excellence (Environnement, gestion foncière, fiscalité, politique de la ville, urbanisme, eau et assainissement...) ;
- disposer d'une grande autonomie en termes de traitement des données.

En 2017, le montant prévisionnel pour mettre en place le SIG de Cap Excellence est estimé 120 k€ pour un montant global prévisionnel de 200 k€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 20% 40 k€.

Total des aides publiques : 80% 160 k€.

■ **Interface Ville/Mer - 3 M€ proposé au PPI (Ordre N°15) + 180 k€ (ordre N°40) :**

Notre Communauté d'Agglomération Cap Excellence dans sa quête d'équilibre et de continuité territoriale souhaite mener à bien une étude sur l'interface Ville/Mer. Cette dernière est en lien avec le projet proposé par le **Grand Port Maritime de la Guadeloupe** sur l'aménagement des quais d'accostage des paquebots de grandes capacités et les acquisitions foncières portées par l'EPF.

En 2017, une étude permettra de mettre en cohérence et en perspective nos interventions en matière d'organisation et d'aménagement de notre territoire.

En 2017, le coût Prévisionnel de l'opération est de 180 K€ pour un montant global prévisionnel de 3.18 M€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 2.1 M€.

Total des aides publiques : 636 K€

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

DOCUMENTS et ACTIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour 2017, ces actions sont estimées à 790 000 €

■ Agenda 21:

Suite à la réalisation du Plan Climat Energie Territorial, Cap Excellence a élargi la démarche de développement durable aux autres finalités du développement durable à travers le projet d'agenda 21.

En 2017, Cap Excellence finalisera son Agenda 21 communautaire et portera parallèlement des actions Développement Durable (DD) à l'occasion d'événements tels que la semaine européenne du DD ou en ciblant des publics spécifiques comme la communauté scolaire...

En 2017, le coût prévisionnel est de 200 k€.

■ Mise en œuvre du Plan Climat Energie – 150 k€ proposé au PPI 2017 (Ordre N°41) :

La mise en œuvre du plan d'actions du PCET se poursuit sur les thématiques de l'énergie, de la mobilité, des productions et consommations responsables. En 2017, les actions porteront également sur le retour de la nature en ville, l'adaptation au changement climatique conformément au programme proposé dans le cadre de la convention TEPCV « territoire à énergie positive pour la croissance verte » signée avec le ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer.

D'autre part, la gestion des services et des compétences et la conduite de la démarche européenne Cit'ergie (valorisée par le label Cap Cit'ergie en 2015) devraient permettre de préparer la candidature au niveau Cit'ergie en 2018.

En 2017, le coût prévisionnel des actions est de 400 k€ pour un montant global prévisionnel de 1.7 M€ sur 3 ans.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 30% 510 k€.

Total des aides publiques : 70% 1.190 k€ dont 700 k€ Etat ; PO 490 k€ (Feder, région, Ademe).

■ Nuisances sonores :

Cap Excellence s'est engagée à élaborer la Carte de Bruit Stratégique pour « l'agglomération au sens INSEE » (de Gosier à Petit Bourg).

Après la validation des Cartes de Bruit Stratégiques en 2016, il s'agit d'élaborer le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et de le partager avec le grand public.

En 2017, le cout Prévisionnel est de 40 k€.

■ Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) SCOT et NPNRU. 120 k€ proposé au PPI Ordre N°43 pour NPNRU + 321 k€ N°36 pour le SCOT :

La réalisation de deux approches environnementales de l'urbanisme permettra d'intégrer et de décliner dès la définition de projets urbains les problématiques de gestion optimale de nos ressources.

Ces deux AEU sont proposées pour l'élaboration du SCOT et pour la définition du projet urbain des quartiers prioritaires à restructurer.

En 2017, le coût prévisionnel est de 150 k€ pour un montant global prévisionnel de 250 k€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 20% 75 k€.

Total des aides publiques : 70% 175 k€ (Ademe).

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

LE SECTEUR du TRANSPORT & de la MOBILITE

Pour 2017, les opérations sont estimées à : 600 000€.

■ **Projet de TCSP - 9,5 M€ proposé au PPI Ordres N°4 et N°32**

Afin d'affiner les caractéristiques techniques et urbaines du projet et de définir son phasage, trois études sont en cours de finalisation :

- *Etude pré opérationnelle d'insertion urbaine* : Elle consiste à la mise à jour des données urbaines et à la présentation du diagnostic et des perspectives d'insertion du TCSP.
En 2017, le Coût d'exécution : 30 k€.
- *Etude de modélisation du trafic* : Afin de dimensionner la nouvelle offre de transport sur ce nouveau réseau, il est nécessaire de mettre en place un modèle de prévision de trafics. Cette étude permet de simuler le trafic des usagers à l'horizon de la mise en service de la première phase du TCSP.
En 2017, le Coût d'exécution : 70 k€.
- *Etude institutionnelle et financière* : Dans le cadre de la réalisation de la première tranche, Cap Excellence et le SMT doivent avoir une aide à la décision afin d'établir les conditions dans lesquelles le projet peut être construit et financé.
En 2017, le Coût d'exécution 50 k€.

Des nouvelles prestations sont proposées pour l'année 2017 :

- *Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation préalable - 500 k€ proposé au PPI Ordre N°32* : La délibération du conseil communautaire du 09 Septembre 2013 prévoyait les modalités de concertation, au titre du code de l'environnement, à réaliser durant toute la durée du projet et de la phase d'études de conception.
En 2017, le coût Prévisionnel : 50 k€ pour un montant global prévisionnel de 500 k€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 10% 75 k€.

Total des aides publiques : 65% 325 k€ (Feder 10% 15 k€ - Région Guadeloupe + Ademe 80% 120 k€)

- *Assistance à maîtrise d'ouvrage générale* : A l'issue des études de faisabilité qui rendront leurs conclusions au premier semestre 2017, et qui auront permis d'arrêter la nature du projet et d'en vérifier la faisabilité technique, Cap Excellence devra s'entourer d'un bureau d'étude afin de garantir la cohérence technique des études (tracé, coût de construction, coût d'exploitation).

En 2017, le coût prévisionnel de cette assistance : 200 k€ pour un montant global prévisionnel de 4 M€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 10% 400 k€ - SMT : 25% 1 000 k€.

Total des aides publiques : 65% 2 600 k€ (Feder 25% 1 000 k€ - Région Guadeloupe 20% 800 k€ - Ademe 15% 600 k€ - Etat 5% 200 k€)

- Un Accord Cadre à bons de commande est proposé afin de réaliser des études de mobilité, de déplacements et d'accessibilité, relatives au projet de TCSP mais aussi aux autres opérations d'aménagement et équipements du territoire (ex quartier de Perrin, ZAE etc.).

En 2017, le coût d'exécution est prévu à hauteur de 200 k€ pour un montant global prévisionnel de 600 k€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 30% 180 k€.

Total des aides publiques : 70% 420 k€ (Feder 25% 150 k€ - Région Guadeloupe 20% 120 k€ - Ademe 25% 150 k€)

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

LES PROJETS D'AMENAGEMENT STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

Pour 2017, ces opérations sont estimées à : 1 590 000,00 €

■ Promenade Verte et Bleue – 5,75 M€ proposé au PPI Ordre N°6 :

La promenade verte et bleue est un projet structurant du territoire de Cap Excellence qui proposera un aménagement paysager de parcours réservés aux modes de déplacement actifs (en particulier les voies piétonnes et cyclables) et la mise en réseau des espaces naturels de l'agglomération.

En relation avec les études de tracé du tramway, la promenade Verte et Bleue accompagnera Cap Excellence dans une démarche de développement durable et de qualité environnementale.

En 2017, les études urbaines seront réalisées à hauteur de 220 K€ pour un montant global prévisionnel du projet de 5 750 k€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 40% 2,3 M€.

Total des aides publiques : 60% dont PO 3 42 k€ Feder région ademe, Etat TEPCV 108 k€

■ Travaux d'amélioration des espaces publics de l'écoquartier de Louisy Mathieu – 1,5 M€ proposé au PPI Ordre N°24.

Dans le cadre de l'opération d'écoquartier de Louisy Mathieu des travaux d'amélioration des espaces publics ont été demandés par les élus des villes des Abymes de Pointe à Pitre et de Cap Excellence. Ces travaux traitent notamment les points suivants :

- Remise en état des réseaux (Assainissement) ;
- Approche et traitement global du secteur sur les aspects liés à la question hydraulique (organisation, mise hors d'eau des voiries et des bâtiments) ;
- Requalification du quartier (lisibilité de l'entrée, cheminement piéton sécurisé et aux normes handicapés) ;
- Traitement paysager des espaces publics (Bassin paysager, traitement paysager, mobilier urbain).

En 2017, les coûts de l'opération sont estimés à 600 €, pour un montant global prévisionnel estimés à 3,7 M€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 3,4 M€.

Total des aides publiques : 300 k€.

■ Eco-Quartier de l'Assainissement - 800 k€ proposé au PPI Ordre N°29 :

Le premier Eco-quartier porté par Cap Excellence émane d'une vision politique trouvant ses fondements dans la démocratie participative avec comme ambition un développement territorial cohérent, une amélioration du cadre de vie et la recherche de performance écologique.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain des villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes. Il vise à redynamiser un quartier qui a longtemps été négligé du fait de son positionnement à cheval sur les 2 villes.

En 2017, le coût Prévisionnel de l'opération est de 70 K€ pour un montant global prévisionnel « études et travaux » estimés à 800 k€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 640 k€.

Total des aides publiques : 160 k€.

■ Aménagement Perrin : Nouveau Quartier + parcelle acquise à Perrin - 8 M€ proposé au PPI Ordre N°5.

En 2017, le coût prévisionnel de l'opération est de 700 k€ pour un montant global prévisionnel « études et travaux » estimés à 8 M€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 6,4 M€.

Total des aides publiques : 1,6 M€.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

CONSOLIDATION DU PATRIMONE BATI DE CAP EXCELLENCE

Pour 2017, ces investissements sont estimés à 11 630 000,00€

1/Constitution et entretien du patrimoine bâti culturel et sportif :

Pour 2017, ces investissements sont estimés à 8 330 000 €.

■ **Le Centre Culturel de Sonis – 2,6 M€ proposé au PPI Ordre N°17 :** Le projet de rénovation intègre la mise aux normes (PMR, accès au public), la fermeture et la climatisation de la salle de diffusion, l'amélioration de l'acoustique. La MOE vient débiter et permettra la définition précise des travaux qui devraient commencer en fin 2017.

En 2017, le coût Prévisionnel de l'opération est estimé à 780 k€ pour un montant global prévisionnel « études et travaux » de 2.6 M€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 30% 780 k€.

Total des aides publiques : 70% 1 820 k€

■ **Le Centre des Arts – 27,660 M€ proposé au PPI Ordre N°1 :** Cet équipement à dimension régionale, qui résonne dans le cœur des Guadeloupéens a fait l'objet de travaux de démolition partielle en 2013.

Les travaux de reconstruction du CDA ont été lancés au cours du 4^{ème} trimestre de l'année 2015 et devraient être terminés au cours du mois de décembre 2018.

Les travaux de confortement parasismique et travaux de sous bassement ayant été effectués, 2017 sera l'année de lancement du gros œuvre de la partie neuve.

En 2017, les coûts de l'opération sont estimés à hauteur de 7 M€ (travaux et fin d'étude) pour un montant global prévisionnel de 34 M€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 30% 11 916 k€.

Total des aides publiques : Feder 13 851 036.12 € - Région Guadeloupe 4 405 780.88 € - Etat 1 084 000 € - Conseil départemental 2 000 000 €

Pour rappel, Cap Excellence a signé une convention de financement au titre du FEDER 2007-2013 pour 2 315 700.40 € ainsi qu'une convention avec l'Etat de 1 084 k€.

■ **Pour le réseau des bibliothèques / médiathèque – 561 k€ proposé au PPI Ordre N°31,** des interventions sont prévues concernant le ravalement des façades, la remise aux normes des équipements électriques, la réparation d'infiltrations et la réalisation d'une extension légère à Louisy Mathieu.

En 2017, le Coût Prévisionnel : 250 k€.

■ **Cinéma la Renaissance - 800 k€ proposé au PPI Ordre N°28 :** Les études de diagnostic « mise en sécurité » réalisées en 2015 indiquent que l'immeuble classé monument historique est en état de péril. Suite à la phase étude à réaliser en 2017, le nouveau projet de la Renaissance sera déterminé avec l'objectif de valoriser les éléments architecturaux historiques du bâtiment.

En 2017, le coût Prévisionnel de l'opération est estimé à hauteur de 200 k€ (étude sanitaire, AMO, mission programmation) pour un montant global prévisionnel de 5.4 M€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 21.29% 664 388.51 €.

Total des aides publiques : 78.71% 2 456 271€ (Feder 47.99%- Etat 11.72% - Conseil départemental 19%)

■ **Opération de Reconstruction de la Maison natale de Saint John Perse - 408 k€ proposé au PPI Ordre N°35 :** Cette maison datant du milieu du 19^{ème} siècle fait partie des 14 constructions répertoriées de Pointe à Pitre. Elle était gérée par une association de sauvegarde qui l'a cédée à Cap Excellence pour l'Euro symbolique. Après le diagnostic de l'état du bâtiment, qui s'avère être en état de ruine, il est proposé de le reconstruire.

En 2017, le coût prévisionnel de l'opération est estimée à hauteur de 100 k€ (AMO et maîtrise d'œuvre) pour un montant global prévisionnel de 550 k€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 27% 150 k€.

Total des aides publiques : 73% 400 k€.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

■ **L'école de voile et la base de Canoë Kayak / Extension de la base - 1 M€ proposé au PPI Ordre N°25 :**
Les travaux permettront d'entretenir et d'améliorer les équipements en les réhabilitant afin d'augmenter leurs capacités de stockage et de sécuriser le matériel pédagogique.

En 2017, le Coût prévisionnel est de 400 K€ pour un montant global prévisionnel de 1 M€.

Plan de financement global prévisionnel :

Cap Excellence 800 k€.

Total des aides publiques : 200 k€.

2/ Constitution du patrimoine bâti lié à fonctionnement de Cap Excellence

Pour 2017, ces investissements sont estimés à 3 300 000 € (5 380 000 € proposé au PPI (Ordre N°8))

■ **Travaux sur la « Tour Lacavé », ex immeuble CGRR :** Suite à l'acquisition des deux immeubles appartenant à la CGRR par Cap Excellence des travaux d'adaptation sont envisagés en 2017 sur l'un des bâtiments pour y installer les services de la DGA Territoire et Solidarités.

En 2017, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1.5 M€ (Maîtrise d'œuvre + travaux) pour un montant global prévisionnel de 2.5 M€.

■ **Aménagement du pôle technique de Grand Camp :** Afin de prendre en compte l'augmentation du nombre de collaborateurs à Cap Excellence, 4 DGA s'installeront dans le bâtiment de l'ex Rectorat. Les travaux d'aménagement débutés en 2016 se poursuivent en 2017.

En 2017 ; le coût de l'opération est estimé à 1.8 M€ (travaux d'agencement RdC, R+1 et R+2 ; aménagements extérieurs) ; pour un montant global prévisionnel de 2.6 M€.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

LES PROJETS RATTACHES AU RENOUVELEMENT URBAIN

En 2017, Ces investissements sont estimés à : 1 820 000 €

Montant NPNRU proposé au PPI 4 270 000

■ **Programmation urbaine NPNRU - 185 k€ proposé au PPI Ordre N°39**
En 2017, 185 k€

■ **AMO Intégrateur NPNRU - 2 M€ proposé au PPI Ordre N°42**
En 2017, 50 k€

■ **Etudes foncières - 60 k€ proposé au PPI Ordre N°48**
En 2017, 60 k€

■ **Cartographie des usagers - 25 k€ proposé au PPI Ordre N°51**
En 2017, 25 k€

■ **Etude socio éco démographique - 2 M€ proposé au PPI Ordre N°20**
En 2017, 1,5 M€

Plan de financement selon maquette NPNRU (en cours de négociation)

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

PÔLE TERRITOIRES ET SOLIDARITES

Les grandes orientations de l'intervention de la Direction Générale Adjointe chargée des territoires et des solidarités se présentent ainsi qu'il suit :

- Le développement de l'innovation sociale et solidaire

L'année 2017 doit permettre l'implantation de la Direction de l'innovation sociale et solidaire avec deux agents (un cadre A et un cadre B). Les missions de cette direction :

- Structurer les pratiques et acteurs de l'économie sociale et solidaire :
 - Mettre en œuvre un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) dans les domaines de la culture et du patrimoine.
 - Initier la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dans le champ de la culture et du patrimoine
- Accompagnement du secteur de l'économie sociale et solidaire :
 - Mission d'AMO
 - Mettre en œuvre les conditions pour la création d'une fondation territoriale pour le développement associatif et solidaire
 - Structurer la relation aux acteurs associatifs dans leur démarche et projet de développement

- La structuration des actions et politiques sociales du territoire à travers les points suivants :

- La finalisation de l'observatoire social.
- La définition du contour et des modalités de l'intervention de la communauté d'agglomération dans le champ de l'action sociale.
- L'appui à la définition des politiques publiques sectorielles (personnes âgées ; enfance ; famille) en lien avec les villes membres et les collectivités et organismes partenaires.
- Poursuite des travaux de concertation avec les services de l'état et des collectivités s'agissant de la politique sociale de l'habitat

- La coordination des interventions et la mise en œuvre des schémas et projets structurants dans le champ culturel

- Finalisation du schéma directeur des équipements et de leur mode de gestion intégré.
- La déclinaison opérationnelle et la mise en valeur du réseau des équipements culturels.
- La réalisation coordonnée des festivals communautaires.
- La définition d'une politique de lecture publique en lien avec les villes membres.
- La mise en valeur coordonnée des programmes et projets des villes et de l'agglomération (action de communication ; affichage de programmations communes).

- Le développement social et la politique de la ville

- La finalisation de la démarche de gouvernance et de pilotage du contrat de ville : formalisation des engagements des partenaires ; définition des projets de territoire ; mise en perspective des interventions opérationnelles, notamment des volumes financiers mobilisés.
- Consolider les programmes d'action thématique (contrat local de santé ; plan local pour l'insertion et l'emploi ; programme de prévention de la délinquance et schéma de tranquillité publique) en s'appuyant sur le renforcement des équipes et des moyens affectés.
- Animer l'espace projet et transversal de la communauté d'agglomération Cap Excellence.

- La déclinaison des interventions sportives en lien avec les enjeux forts du territoire

- La valorisation des initiatives en direction des sports nautiques et aquatiques
- La mise en œuvre d'un programme d'action au bénéfice des quartiers prioritaires.
- L'accompagnement du tissu associatif sportif à travers un guichet unique.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME
ET PROSPECTIVE

PROJETS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le coût prévisionnel des projets s'élève à 3,151 millions d'euros

DIRECTIONS	ACTIONS PRINCIPALES
ANIMATION ET PROMOTION ECONOMIQUE	-Organisation et soutien aux grands marchés, Jou a tradisyon -Soutien aux interprofessions et à la production locale -Animations économiques dans les ZAE, centre ville, quartiers urbains et ruraux dont les QPV. Coût estimé : 1 025 000 € <u>Plan de financement :</u> -Recettes/Subventions attendues = 260 000 € -Participation Cap Excellence = 765 000€
DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES ENTREPRISES	-Accompagnements collectifs et individuels des chefs et futurs chefs d'entreprise -Organisation des Rendez-Vous Economiques de Cap Excellence -Organisation des ateliers de l'entrepreneur -Gestion de la Pépinière AUDACIA (conventionnement avec les PEPINS) Coût estimé : 865 000 € <u>Plan de financement :</u> -Recettes/Subventions attendues = 299 000 € -Participation Cap Excellence = 636 000€
PROSPECTIVES ET ETUDES ECONOMIQUES	-Mise en place d'un Observatoire Economique -Veille informatives économiques, outil d'aide à la décision Coût estimé : 60 000 €
APPUI AUX TERRITOIRES ET A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	-Assistance technique aux projets, équipements à vocation économique et touristique -Etudes et Gestion des ZAE -Relance du processus de modernisation de « Jarry 2030 pôle d'excellence et de compétitivité euro-caribéen » -Diagnostics territoriaux Coût estimé : 200 000 €
PROMOTION ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES	-Gestion du dispositif AMIT -Gestion et exploitation de TAONABA -Réalisation d'un Guide touristique Coût estimé : 951 050 € <u>Plan de financement :</u> -Recettes/Subventions attendues = 353 260 € -Participation Cap Excellence = 597 790 €

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

29 MARS 2017

MISSION « OUVERTURE A L'INTERNATIONAL DU TERRITOIRE CAP EXCELLENCE »

Coût prévisionnel en 2017 : 350 000 €

La stratégie volontaire de développement économique durable, générateur d'attractivité, d'emplois et de renforcement des capacités dans laquelle s'est engagée CAP Excellence, tout comme la mise en marche de son projet de Capitale caribéenne, mettent en perspective sur les six prochaines années, dans le cadre du PPI, un investissement global de l'ordre de 300 millions d'euros.

Le financement de ces investissements, qui ne peut s'appuyer sur les seuls fonds propres de Cap excellence conjugués aux subventions de la Région, justifie la mobilisation d'une ingénierie financière et d'une expertise sur les fonds européens.

De même des investissements aussi importants de dimension internationale nécessitent, comme les financeurs l'exigent dans le souci de garantir l'efficacité et les retours sur investissement que Cap excellence mette en œuvre une stratégie de développement à l'international pour son territoire, ses équipements, ses acteurs spécialement ses entreprises, qui doivent pouvoir exporter des savoirs faire et nouer des partenariats sur leur espace régional.

C'est la raison pour laquelle, au titre de l'ouverture à l'international et des fonds européens, avec pour objectif de couvrir 40% au moins des investissements pris dans leur globalité, il est proposé d'affecter une enveloppe de 350 000 euros aux missions d'ingénierie nécessaires.



